LA LETTRE

de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité de la Creuse

N°6 – février 2020

∷ Agenda ∷



Marche exploratoire « Des voies de femmes »

Le 8 mars – Départ Square Jorrand à Guéret – rdv 9h30 Co-organisé par le Planning Familial et le CIDFF



« Café juridique, droits des Femmes »

de 14h à 16h avec Sandra Mathieu du CIDFF Mardi 10 Mars 2020 à 14h Organisé par Intermède 23



Journée régionale d'échanges sur la prise en charge du psychotraumatisme des femmes victimes de violences

24 mars 2020 de 9h30 à 17h00

lieu au Théâtre de l'Odyssée Esplanade Robert Badinter - 24000 PÉRIGUEUX

∴ Actualités, outils et ressources

>Concours #Zéro Cliché, les inscriptions sont ouvertes!

Depuis plusieurs années, notre Secrétariat d'état soutient le concours #Zéro Cliché, organisé par le CLEMI, le Centre de liaison pour l'éducation aux médias et à l'information.

Ce concours invite les écoliers, collégiens et lycéens à **déconstruire les stéréotypes sexistes** qu'ils et elles perçoivent dans l'espace public, le sport, les médias, l'école, **en réalisant une production médiatique** – article, dessin de presse, affiche, reportage audio ou vidéo.



Les productions seront examinées par un jury, qui décernera plusieurs prix (école/collège/lycée).

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 6 avril 2020, sur le site du CLEMI : https://www.clemi.fr/fr/zero-cliche/inscriptions-edition-2020.html



Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en France : une lente convergence freinée par les maternités

Le niveau d'éducation des femmes s'est considérablement élevé, et elles sont en moyenne, depuis les années 1990, plus diplômées que les hommes. Mais ces évolutions ne se traduisent pas par le rapprochement des rémunérations des femmes et des hommes que l'on aurait pu attendre : l'écart

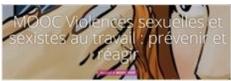
moyen des salaires horaires dans le secteur privé reste autour de 20 % depuis le milieu des années 1990. Dans cet écart moyen la part expliquée par les différences de capital humain (diplôme, expérience) s'est annulée et même inversée entre 1968 et 2015. La persistance de l'écart salarial apparaît aujourd'hui principalement liée aux conséquences des maternités. L'arrivée d'un enfant entraîne pour les mères des pertes de rémunération annuelle largement liées à des ajustements sur leur temps de travail. Cette pénalisation est plus forte pour les mères dont le salaire se trouve dans le bas de la distribution des salaires. Téléchargez <u>l'étude</u> complète sur le site de l'INSEE

> Application 1001 égalités réalisée par OPCALIA

reconnaître et agir contre les violences sexistes au travail

Cette application, réalisée par OPCALIA, vise à sensibiliser le grand public aux « 1001 Égalités » : une nouvelle appli pour violences sexistes et sexuelles au travail. L'application propose aux utilisateurs et utilisatrices de se mettre à la place de Julia, une consultante en qualité de vie au travail qui réalise une enquête dans une entreprise sur le thème de l'égalité

femmes/hommes. À travers des animations, des chats, des vidéos interactives et des quiz, les utilisateurs et utilisatrices sont confrontés à des situations de harcèlement sexuel, d'agissements sexistes ou d'agressions sexuels. Ce parcours est complété d'informations juridiques qui permettent à chacun.e - victime ou témoin - d'agir. Accéder à l'application entièrement gratuite et sans pub est téléchargeable via les plateformes GOOGLE PLAY et APPLE STORE en cliquant ICI



> MOOC sur les violences sexuelles et sexistes au travail, réalisé par l'Université de Lille :

Ce MOOC vise à sensibiliser et informer le plus grand nombre sur les violences sexuelles et sexistes au travail.

Grâce aux regards croisés d'universitaires et de professionnel.les (juristes, médecins, psychologues, inspecteurs et inspectrices du travail, représentant.es de la Police nationale et du Parquet, associations de victimes, Défenseur des droits, représentant.es du personnel, DRH, etc.), une information précise et scientifiquement reconnue est apportée.

Le MOOC se déroule sur 5 semaines et traite des thématiques suivantes :

- 1) L'identification des violences sexuelles et sexistes.
- 2) Le rôle de l'employeur dans la prévention et la prise en charge des violences sexuelles et sexistes.
- 3) Le rôle des acteurs internes à l'entreprise dans la prévention et la prise en charge des violences sexuelles et sexistes.
- 4) Le rôle des acteurs externes à l'entreprise dans la prévention et la prise en charge des violences sexuelles et sexistes.
- 5) La réparation judiciaire.

Chaque semaine, l'apprenant.e a accès à des vidéos d'expert.es, des supports documentaires et quiz. Un forum permet, en outre, des échanges et fait vivre la communauté du MOOC.

- → Pour participer au MOOC c'est ICI
- → Les inscriptions sont ouvertes sur http://www.fun-mooc.fr/



Le Centre Hubertine Auclert a réalisé un Kit d'action pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail à destination des collectivités territoriales. Ce kit est composé de 3 outils :

- 1 affiche pour rappeler la loi en matière de violences sexistes et sexuelles au travail et orienter les victimes vers les dispositifs d'aide.
- 1 livret à l'attention de la collectivité employeuse pour aider à agir en matière de prévention et d'action contre les violences sexistes et sexuelles au travail.
- 1 brochure à l'attention des victimes et témoins pour indiquer leurs droits et démarches.
- → Ces outils peuvent être téléchargés sur le site du Centre Hubertine Auclert



Contacts:

Agnès Zeppa agnes.zeppa@creuse.gouv.fr Tel: 05 55 41 55 41 1 place Varillas, 23000 GUERET